

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/10/2023

Référence
41_2023

Objet de la délibération
DM1 Budget commune

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	11

Date de la convocation
11/10/2023

Date d'affichage

Vote
MAJORITE
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023 et le 18 Octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, PIART Steve, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CANARD Stéphane à Mme DONGE Christine, VANZELLA Yoann à M. SONZOGNI Jean-Luc

Absents séance:

Absent(s) : MM : ANTOINE Jérôme, GAVAZZI Romain, LEBLANC Éric

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : **DM1 Budget commune**

Afin de régler l'éclairage public du chemin de Taillefer, il est nécessaire de procéder à la Décision Modificative suivante :

DM1 Section de fonctionnement :

du compte **231 (immobilisation corporelles en cours)** : -15 000€
au **21538 (autres réseaux)** : + 15 000€

Acte rendu exécutoire après dépôt
en
Le : 18/10/2023

Et

Publication ou notification du :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision Modificative.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/10/2023
Le Maire
François DENEUX